

Les enfants suivis par ou confiés à l'aide sociale à l'enfance sont plus souvent des garçons et sont majoritairement âgés de 11 à 17 ans. Parmi les enfants confiés, la répartition par âge varie selon le mode d'hébergement principal.

Fin 2017, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements français (hors Mayotte) mettent en œuvre 344 000 mesures d'aide. Elles se répartissent à parts quasi égales entre placements et actions éducatives.

Huit bénéficiaires d'une action éducative sur dix ont entre 6 et 17 ans

Les enfants et jeunes adultes faisant l'objet d'une action éducative sont plus souvent des garçons (57 %). C'est davantage le cas pour les bénéficiaires d'une action éducative à domicile (AED) parmi lesquels la part des garçons atteint 60 %, contre 56 % parmi les bénéficiaires d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO).

La moitié des bénéficiaires d'une action éducative ont entre 11 et 17 ans, et 30 % sont âgés de 6 à 10 ans. La classe d'âge des 6-17 ans est ainsi plus importante parmi les enfants accompagnés dans le cadre d'une action éducative que parmi l'ensemble des jeunes de 0 à 21 ans : 80 % contre 59 % (*graphique 1*). En revanche, la prise en charge d'enfants de moins de 5 ans, et à plus forte raison de moins de 3 ans, est relativement peu répandue.

Plus de garçons confiés à l'ASE et une majorité d'adolescents

Parmi les enfants placés, 162 000 sont spécifiquement confiés à l'ASE, soit 91 %¹. En moyenne, ils ont 12 ans et sont globalement plus âgés que les bénéficiaires d'une action éducative. Il s'agit souvent de préadolescents et adolescents âgés de 11 à 17 ans (*graphique 2*). En effet, ceux-ci constituent 54 % des enfants confiés alors que cette classe d'âge correspond à 34 % de la population générale des moins de

21 ans. À l'inverse, les plus jeunes, âgés de moins de 10 ans, sont plutôt sous-représentés. Les enfants de moins de 6 ans représentent ainsi 14 % des enfants confiés contre 27 % de la population générale des moins de 21 ans. Enfin, 12 % des jeunes confiés à l'ASE sont majeurs.

Les garçons sont là aussi plus nombreux que les filles. Alors qu'ils constituent 51 % de la population générale, ils représentent 60 % des enfants confiés, voire plus parmi les adolescents (68 % des 16-17 ans).

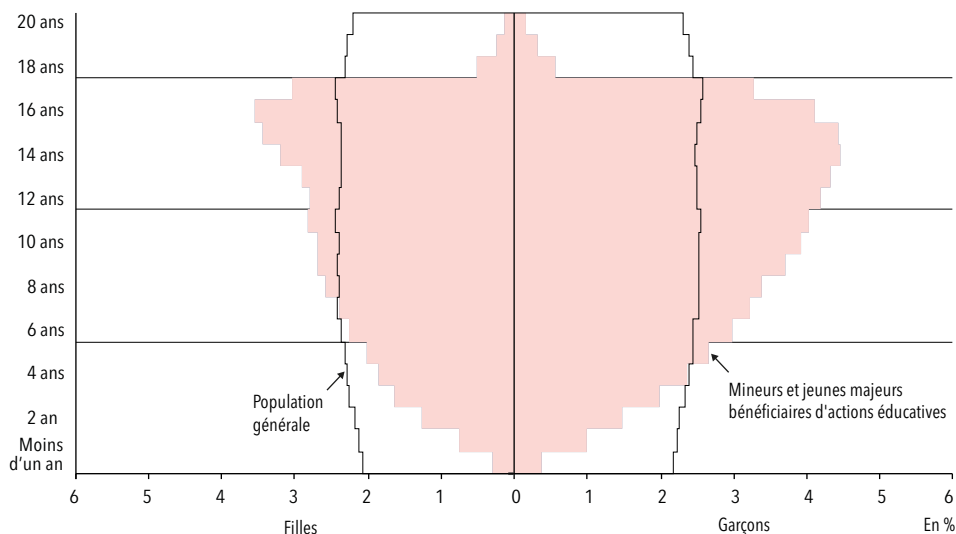
Cette répartition par âge et sexe des enfants confiés à l'ASE est relativement stable, au moins au cours des dix dernières années. La part des garçons de 16-17 ans s'est néanmoins accrue depuis 2015, passant de 12,5 % à 16,5 % ; la part des filles du même âge reste stable. Cette évolution résulte probablement de la forte hausse du nombre de mineurs non accompagnés durant cette même période. Ces mineurs sont en effet très majoritairement de jeunes garçons de cette classe d'âge.

Le mode d'hébergement principal varie selon l'âge des enfants confiés

Les jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement sont hébergés dans différents lieux. Une petite moitié d'entre eux sont accueillis par un assistant familial et 37 % le sont en établissement (voir fiches 27 et 28). Les jeunes majeurs et certains adolescents autonomes peuvent par ailleurs être hébergés en foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en location ou encore à l'hôtel. Enfin, 9 % des placements se font dans d'autres lieux tels que l'internat scolaire, les villages d'enfants, chez la future famille adoptante... L'âge de l'enfant ou du jeune confié et son mode

1. Les 9 % restant sont placés directement par le juge, le service de l'ASE n'assurant que le financement de la mesure.

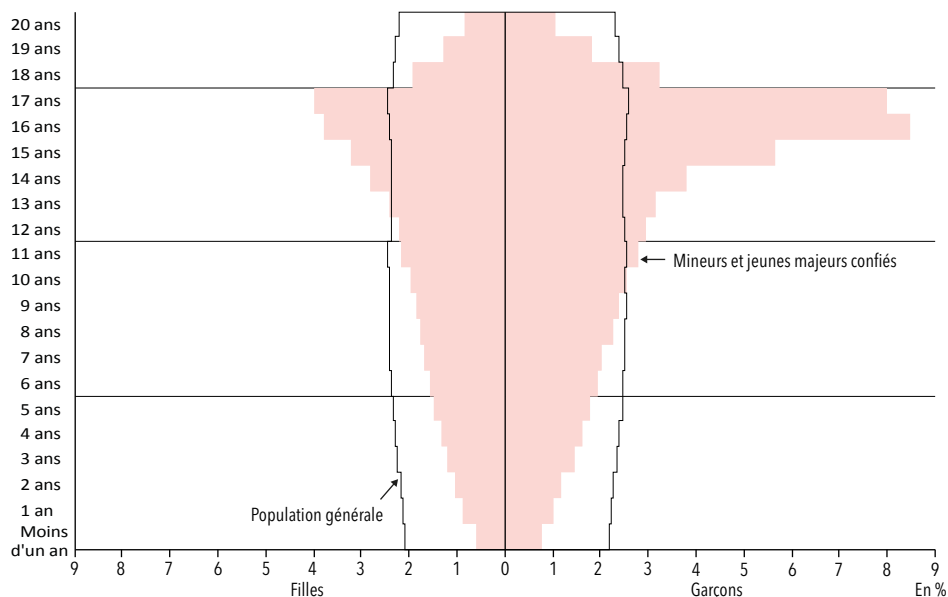
Graphique 1 Répartition par sexe et âge des mineurs et jeunes majeurs bénéficiaires d'actions éducatives, au 31 décembre 2017



Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).

Graphique 2 Répartition par sexe et âge des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE, au 31 décembre 2017



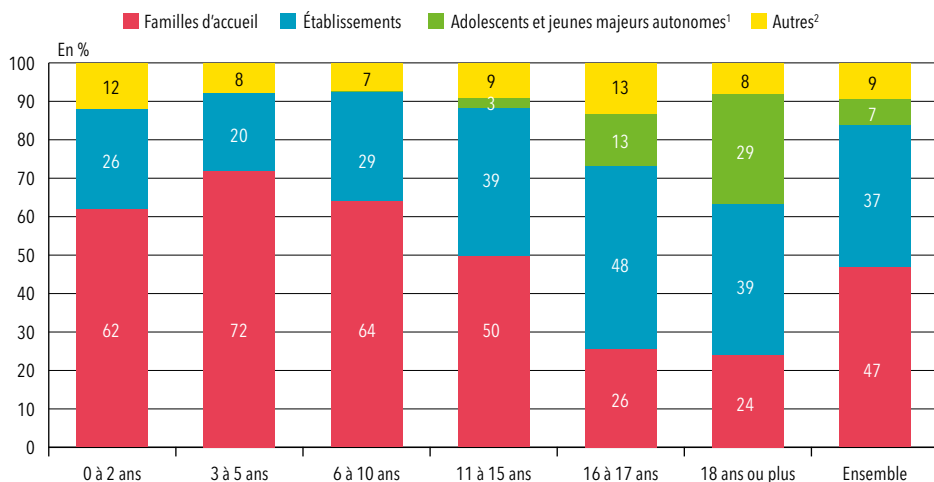
Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).

d'hébergement principal sont liés (*graphique 3*). En effet, parmi les plus jeunes d'entre eux, l'accueil par un assistant familial est largement plus répandu que l'hébergement en établissement. À l'inverse, les adolescents sont davantage orientés vers un établissement que leurs cadets. Ainsi, l'accueil familial

est le mode d'hébergement le plus fréquent jusqu'à 15 ans, et il est même supérieur à 62 % jusqu'à 10 ans. En revanche, il ne concerne que la moitié des 11-15 ans confiés à l'ASE. L'établissement est le lieu de vie de 39 % de ces jeunes et de près de la moitié des 16-17 ans. ■

Graphique 3 Répartition par mode d'hébergement principal des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE, selon l'âge, au 31 décembre 2017



1. Foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, hôtel, location...

2. Internat scolaire, placement auprès d'un tiers digne de confiance, attente de lieu d'accueil, village d'enfants, placement chez la future famille adoptante...

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.